# La 67e édition du Prix Champlain accueille les candidatures pour le volet jeunesse jusqu'au 26 septembre 2025!

Il est temps de soumettre vos dossiers de candidature pour l'édition **2026** du Prix Champlain, qui récompensera deux œuvres franco-canadiennes, une pour le volet adulte et une autre pour le volet jeunesse. Consultez les informations ci-dessous pour tout connaître sur ce prix littéraire et les marches à suivre pour poser une candidature d'un livre pour le volet jeunesse.

# Règlements

#### **VOLET JEUNESSE**

Créé en 1957 par le Conseil de la vie française en Amérique, l'objectif fondamental du Prix Champlain est de promouvoir et de mettre en valeur la vitalité et la qualité de l'activité littéraire dans l'ensemble des communautés de langue française au Canada.

Le Prix Champlain est une initiative du <u>Regroupement des éditeurs franco-canadiens</u> mise en œuvre en partenariat avec le <u>Centre de la francophonie des Amériques</u>, la <u>Maison de la littérature</u> et <u>Communication-Jeunesse</u> grâce au financement du ministère de la Langue française du Québec.

La 67e édition couronnera un ouvrage de catégorie « jeunesse » publié entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025. La catégorie « jeunesse » englobe l'ensemble des genres littéraires, dont le roman, la nouvelle, le théâtre, la poésie et le récit.

Le ou la gagnant e se verra accorder une bourse de 3000 \$ ainsi que sa participation à la tournée « Lire à tout vent » organisée par Communication-Jeunesse.

## **ADMISSIBILITÉ**

#### Auteur.rice.s et lieu de publication

Pour être admissibles au volet « jeunesse » du Prix Champlain, les ouvrages doivent répondre à au moins <u>deux des trois critères suivants</u> :

- être l'œuvre d'un·e auteur·e de citoyenneté canadienne, ou résident·e permanent·e du Canada, né·e à l'extérieur du Québec ;
- être l'œuvre d'un·e auteur·e domicilié·e au Canada, à l'extérieur du Québec ;
- être publié par un éditeur dont le siège social est situé au Canada, à l'extérieur du Québec.

**Note**: Dans le cas d'ouvrages qui comptent plusieurs auteurs, l'ouvrage peut être admissible si au moins 50 % des auteurs sont eux-mêmes éligibles.

#### Livres admissibles

L'œuvre soumise doit également satisfaire aux exigences suivantes :

- être destinée à un lectorat de 18 ans et moins ou être adaptée à un lectorat de 18 ans et moins :
- avoir été publiée entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 ;
- être une première édition d'une œuvre écrite en français ;
- compter au moins 48 pages ou, s'il s'agit d'un album, au moins 24 pages.

**Note :** Si le titre est l'œuvre de plus d'un auteur, les lauréat·e·s se partageront la bourse.

# Les ouvrages suivants ne sont pas admissibles :

• les ouvrages publiés à compte d'auteur;

- les manuels scolaires ou les guides d'instruction, les livres documentaires, les livres d'aide pratique, les guides, les livres de recettes, les catalogues d'exposition, les scénarios de films, les transcriptions d'entrevues, les répertoires, les ouvrages de référence et les bibliographies;
- les anthologies comportant des ouvrages de plus d'un auteur, illustrateur ou traducteur:
- les ouvrages collectifs issus d'un concours d'écriture ou d'un colloque;
- les rééditions, les traductions et les réécritures;
- les livres dont l'auteur était décédé au moment de la publication.

Note importante pour les ouvrages illustrés : Le règlement du Prix Champlain stipule que celui-ci peut être attribué conjointement à l'auteur ou à l'autrice et à l'illustrateur ou l'illustratrice si les illustrations constituent une part majeure de l'œuvre. Il revient à l'éditeur de déterminer s'il s'agit de candidatures conjointes ou non. Si oui, la bourse sera partagée également.

Par respect pour le jury, veuillez soumettre des œuvres qui se distinguent par leur qualité exceptionnelle.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les éditeurs doivent remplir le <u>formulaire d'inscription</u> pour chacun de leurs titres admissibles et les faire parvenir avec **cinq (5) exemplaires** des ouvrages en question au Regroupement des éditeurs franco-canadiens au plus tard le 26 septembre 2025 (le cachet de la poste en faisant foi) à l'adresse suivante :

Regroupement des éditeurs franco-canadiens Prix Champlain 214 – 435, rue Donald

# Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Les livres ne seront pas retournés aux éditeurs. Seules les inscriptions provenant de maison d'édition seront acceptées. Par respect pour le travail du jury, veuillez soumettre des titres qui se distinguent par leur qualité exceptionnelle.

#### **PROCESSUS DE SÉLECTION**

Le jury sera composé de trois membres (créateurs, enseignants, libraires, critiques ou journalistes et/ou de professionnels d'expérience et indépendants) provenant de différentes provinces et territoires canadiens. Les membres du jury seront sélectionnés afin de représenter le plus fidèlement possible les milieux culturels des communautés francophones et acadiennes. Le jury sélectionnera les livres admissibles en fonction de leur qualité littéraire et artistique.

# ANNONCE DES FINALISTES ET DU LAURÉAT

Les noms des trois finalistes seront dévoilés en décembre 2025. Le lauréat du Prix Champlain sera annoncé le samedi 21 février dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais.

## **DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES**

Formulaire d'inscription

# RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus de précisions, veuillez communiquer avec :

Noureddine Hany Responsable de la promotion et des services aux membres

Courriel: <a href="mailto:nhany@refc.ca">nhany@refc.ca</a>